

CTSD du 4 juillet 2013

motion « rythmes » présentée par les représentants des personnels de la FSU et de la FNEC-FP-FO

Les représentants FSU et FNEC-FP-FO des personnels se prononcent

- ▶ pour le renoncement à la mise en œuvre des nouveaux rythmes à la rentrée 2013, au plan national comme au plan départemental,
- ▶ pour la non validation par la direction académique des PEDT présentés dans le département de l'Oise en raison :
 - du rejet du projet de décret modifiant les taux d'encadrement périscolaire et qui introduisait une rupture de l'égalité des usagers ainsi qu'une diminution de la sécurité des mineurs,
 - de la création de nouvelles inégalités territoriales (doutes sur le versement du fond d'amorçage qui sera insuffisant de toute façon, non-gratuité des TAP pour les usagers de certaines collectivités, qualité très variable des activités proposées...),
 - de l'alourdissement de fait de la journée de l'enfant,
 - de l'inscription de l'école dans la logique d'inégalités territoriales au mépris du cadre national, inégalités que le projet actuel de décentralisation renforce,
- ▶ pour l'abandon définitif par le Ministère de l'Education Nationale du décret sur les rythmes scolaires du 24 janvier 2013,
- ▶ pour l'ouverture de négociations pour une toute autre réforme de l'école et des rythmes qui prenne en compte les revendications et les demandes des personnels.

motion « emplois, salaires, retraites » présentée par les représentants des personnels de la FSU et de la FNEC-FP-FO

les représentants FSU et FNEC-FP-FO des personnels se prononcent

- contre le gel du point d'indice et des salaires, pour une revalorisation de la valeur du point d'indice, pour un abondement de points d'indice uniforme et significatif, permettant le rattrapage des pertes accumulées,
- contre le projet de baisse du salaire des enseignants stagiaires qui se traduit par un recul de deux échelons (316 euros),
- contre les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP, d'HPST, RCT, et dont le projet de loi de décentralisation et la MAP sont aujourd'hui la continuité,
- contre les régressions annoncées sur les retraites pour les actifs et les retraités, et les inégalités induites par les réformes précédentes,
- pour la préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés,
- pour la confirmation du Code des pensions civiles et militaires, pour le maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ et contre tout nouveau recul, notamment sur la durée de cotisation et le report de l'âge de départ.